



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Rwanda

Question écrite n° 67745

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation rencontrée par les réfugiés au Rwanda dont Amnesty international s'est fait l'écho. En juin 1994, le gouvernement français a lancé une intervention militaro-humanitaire approuvée par le Conseil de sécurité. Une zone de sécurité a été installée durant les mois de juillet et août dans la zone sud-ouest du pays qui a permis de sauver des vies tutsies. De nombreux pays et autorités internationales ont déjà reconnu leur part de responsabilité dans ce génocide rwandais. En conséquence, Amnesty international souhaiterait connaître les mesures que la France entend prendre pour encourager le gouvernement rwandais à tout mettre en oeuvre afin de réduire les violations des droits de l'homme et chercher des solutions aux problèmes de ces réfugiés.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67745

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6165